

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 6 mars 2024**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002339-20240306-DEL11-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POUILLON (Landes), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de M. Gilles LAHITTE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : M Gilles LAHITTE 1^{er} Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2^{ème} Adjointe ; M Jean-Luc FREUCHET 3^{ème} Adjoint ; M Pierre FLORIMONT 5^{ème} Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6^{ème} Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; Mme Pascale VOGT ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ;

Excusé(s) :

Procurations :

M Patrick VILHEM à M Gilles LAHITTE
Mme Isabelle GILARDOT à Mme Magalie CAZENAVE
M Thierry LE PICHON à M Pierre FLORIMONT
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
Mme Régine TASTET à M Jacques BOURRETERE
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 03 04 : Finances : Gratuité de l'apprentissage de la natation

Il est rappelé que le dispositif « J'apprends à nager » est instauré depuis plusieurs années sur Pouillon, ce dispositif ayant pour effet de permettre gratuitement l'apprentissage de la natation aux enfants scolarisés aux écoles de Pouillon en priorité (10 places disponible en juillet et 10 en août).

Il est aujourd'hui proposé à l'assemblée de maintenir le dispositif « J'apprends à nager » de manière durable.

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- **d'approuver** le maintenir le dispositif « J'apprends à nager » de manière durable.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le maintenir le dispositif « J'apprends à nager » de manière durable.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Gilles LAHITTE.

